



AVIS PUBLIC

Règlements 222-90-2023, 222-91-2023, 258-15-2023 et 419-04-2023

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 17 avril 2023, adoptait les règlements suivants :

- **222-90-2023 et 222-91-2023** amendant le *Règlement de zonage 222-2008*
- **258-15-2023** amendant le *Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2008*
- **419-04-2023** amendant le *Règlement 419-2015 sur la démolition d'immeuble*

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis les certificats de conformité en date du 9 mai 2023.

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les sections « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 15 mai 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA